AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-9-66 537340

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 72 de SEPTEMBRE 1966

19 septembre 1966

LA MOUCHE GRISE DU BLE

Les dégâts occasionnés par la mouche grise du blé sont habituellement rares : dans le passé, ils ont été signalés au cours des années 1909 et 1933.

Au printemps 1963, la mouche grise s'est manifestée à nouveau et elle a endommagé très sérieusement des blés déjà fortement éclaircis par le gel. Depuis, la pullulation de l'insecte s'est accentuée et des dégâts sont à prévoir au printemps prochain dans les secteurs où il s'est implanté.

La mouche grise du blé pond en août-septembre, de préférence sur sol nu et meuble. Ce sont donc les blés d'hiver semés derrière pommes de terre, pois, haricots, luzernes retournées précocement, défriches ou jachères qui sont les plus exposés à ses attaques. Toutefois, ce critère n'a pas une valeur absolue car, au printemps 1964, les dégâts les plus importants ont été remarqués exceptionnellement sur blés de betteraves. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que ces derniers blés ne peuvent supporter que des populations de larves relativement faibles car en raison de la date tardive de leur semis, ils sont peu développés et encore très vulnérables en février-mars, lors de l'apparition des larves.

Les traitements entrepris pour lutter contre les larves après leur pénétration dans les plantes, nécessitent la mise en oeuvre de quantité relativement importantes de produits, donc une dépense assez élevée ; en outre, ils se sont révélés trop irréguliers dans leurs résultats pour pouvoir être systématiquement recommandés. Il est d'ailleurs très délicat de déterminer l'opportunité du traitement, car de nombreux facteurs entrent alors en jeu et chaque culture constitue un cas particulier.

Les moyens culturaux de lutte contre la mouche grise sont insuffisants ou malaisés. Les semis précoces d'engrais verts, pour éviter que les sols destinés aux blés d'hiver se trouvent dégarnis en août-septembre, ne peuvent être généralisés ; d'ailleurs, il est probable que cette méthode, si elle recevait une application quasi-totale n'empêcherait pas la ponte de la mouche grise qui aurait alors lieu dans les cultures les plus convenables à cette ponte. On ne ferait que déplacer le problème.

Les labours profonds d'automne enterrant les oeufs sont valables, mais ils ne se justifient pas agronomiquement.

P.172

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Il y a lieu de noter que les infestations de mouche grise se montrent faibles ou nulles dans les exploitations aux terres groupées qui portent une forte sole en betteraves et qui sont désinsectisées couramment pour entreprendre cette culture. Toutefois, la désinfection généralisée du sol, déjà critiquable pour cette plante sarclée, ne saurait être étendue au blé d'hiver.

Reste la possibilité de protection des cultures par enrobage des semences, la localisation d'un insecticide dans les champs ne pouvant être envisagée.

A la suite des dommages graves observés en 1964, des essais systématiques de protection des blés par enrobage des semences ont été effectués. Ils ont permis de constater qu'une protection correcte pouvait être obtenue avec le diéthion et une protection satisfaisante avec le lindane.

Par contre ces produits, qui ont été entraînés par les précipitations au cours de l'automne et de l'hiver 1965 exceptionnellement pluvieux, n'ont assuré qu'une protection très limitée au printemps 1966.

Lorsque les conditions météorologiques demeurent voisines de la normale, l'enrobage des semences, s'il ne se montre pas une méthode parfaite est un procédé de protection généralement suffisant pour permettre aux cultures de se développer de manière satisfaisante jusqu'à la récolte.

Dans tous les secteurs où les blés d'hiver ont eu à souffrir même légèrement de la mouche grise, il est donc recommandé de procéder au traitement des semences de blé mises en place jusqu'au 10 mars (dans l'hypothèse d'un hiver normal) et jusqu'au 15-20 avril (en cas d'hiver rigoureux).

Le diéthion doit être utilisé à la dose de 150 g de matière active pour 100 kg de graines, soit 500 g du produit commercial à 30 % par quintal de semence auquel on pourra ajouter un produit anticryptogamique et éventuellement un produit répulsif-corbeaux à raison de 200 g par quintal. Ces 700 g de produits par quintal adhèrent de façon satisfaisante aux graines, même à sec, mais nécessitent des réglages spéciaux des appareils automatiques de traitement.

Le lindane doit être utilisé à la dose de 80 g de matière active par quintal de semence, ce qui permet d'utiliser à raison de 200 g par quintal les spécialités commerciales qui apportent outre le lindane, un anticryptogamique et éventuellement un répulsif-corbeaux. Il est bon de signaler que la dose de 80 g de lindane par quintal ne saurait être dépassée sans risque de phytotoxicité pour les jeunes semis ; l'enrobage des semences doit donc être très homogène.

GRANDE CULTURE

INFORMATION

Altise à tête dorée (ou grosse altise) du colza d'hiver.

Des concentrations très importantes d'altises à tête dorée sont observées sur jeunes semis de colza d'hiver.

Les cultures issues de semences qui, suivant notre avis du 27 août, ont été traitées avec des doses fortes de lindane (45 g de matière active par kg de semence), ne doivent pas souffrir de ces pullulations.

Dans les autres cultures, provenant de semences non ou insuffisamment protégées, il importe d'intervenir par des traitements classiques avant que des dommages sérieux soient causés au feuillage des plantules.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.